INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL TRANSITION OXYGENE

Code ISIN – Part A: FR00140018L0

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Transition Oxygène est un fonds de classification « Actions internationales ».

Son objectif est d'accroître le capital investi sur la durée de placement recommandée de cinq ans, via la sélection et l'exposition à différents OPC actions internationales. Il est possible de comparer a posteriori la performance du FCP avec l'évolution de l'indicateur de référence (dividendes nets réinvestis) MSCI World Index NR (Eur).

La philosophie de gestion du FCP est d'investir dans les OPC actions internationales en privilégiant la thématique principale de l'amélioration de la qualité de vie. La société de gestion a choisi de s'intéresser plus particulièrement aux sous-thématiques suivantes : l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement.

Toutefois, aucune contrainte de pondération particulière n'est prévue pour chacune des sous-thématiques ni pour la thématique principale globale. Le lien avec la thématique dans les fonds sous-jacents sera apprécié de manière qualitative par le gérant financier sans qu'il n'y ait de contrainte chiffrée particulière en la matière. Par transparence, il est possible que certaines valeurs au sein de ces fonds sous-jacents s'éloignent de la thématique principale du fonds. Ainsi, l'exposition à la thématique pourrait s'en trouver diminuée.

Le processus d'investissement du FCP comprend plusieurs étapes clés :

Dans un premier temps, l'univers des fonds actions internationales est analysé afin d'en retenir uniquement les fonds thématiques et sectoriels.
Les efforts du gérant se concentreront alors sur la sélection des fonds dont la thématique principale est en adéquation avec l'un des 4 principaux enjeux que sont l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement. Ces thématiques pourront toutefois, selon les convictions du gérant, ne pas être exclusives et chacun des fonds thématiques sous-jacents pourra être investi sur plusieurs secteurs à la fois.

Le processus de sélection des OPC est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information,…) et qualitatifs (audit du process,…).

La construction du portefeuille vise à constituer une combinaison optimale des fonds. Il s'agira notamment d'assembler, en utilisant des outils quantitatifs, des fonds complémentaires entre eux pour assurer une diversification suffisante au portefeuille.

L'actif du FCP aura vocation à être investi, en parts et/ou actions d'OPC de droit européen jusqu'à 100% de l'actif net. Les OPC sélectionnés seront principalement des OPC actions investis sur plusieurs zones géographiques. A titre accessoire, le fonds pourra être investi en OPC taux à hauteur de 10% maximum de son actif net. Le fonds pourra s'investir dans des parts en devise ou en euro. Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net du FCP. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum de l'actif net dans les OPCVM dans lesquels le fonds est investi à des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations.

Pour réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementé, organisés ou de gré à gré, dans une but de couverture/exposition, sur les marchés actions, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition.
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Indice de référence : MSCI World Index NR (dividendes nets réinvestis). Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai plus court.
- Fonds de capitalisation des revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du fonds sur les cinq dernières années.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

FEDERAL FINANCE GESTION
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

est investi.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

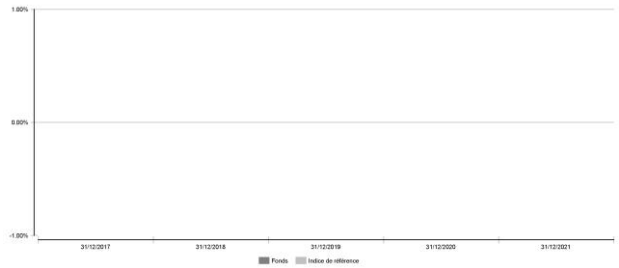
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,98 %
La part étant créée cette année, le pourcentage indiqué est une estimation des frais du premier exercice. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Méthode(modèle fondé sur un indice de référence) : « 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur)(dividendes réinvestis) + 2% Aucune commission de performance n'a été facturée au titre du dernier exercice.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et s. (Frais et commissions) du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

Performances passées de Federal Transition Oxygène



Date de création du FCP : 19/12/2018

Date de création de la part A : 05/01/2021
Changement de dénomination : 10/03/2021
Le FCP se dénommait Federal Oxygène

Informations pratiques

- **Dépositaire :** CACEIS Bank.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM:** le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). L'OPCVM propose une autre catégorie de parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus
- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- **Fiscalité :** selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/09/2022.